

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MARDI 21 MAI 2013, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel, Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Est absent monsieur le conseiller Normand Grenier.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 21 mai 2013 ouverte.

#### RÉSOLUTION 2013-05-131

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

- en ajoutant le point 13.1 Implantation d'un quai au parc de la Pointe-Valaine – Autorisation de signature et
- en retirant le point 6.7 :

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2013

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2013
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 avril 2013
  - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 avril 2013
4. Avis de motion
  - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 336-12 amendant le règlement de nuisances numéro 336-1 et abrogeant le règlement 336-5 afin de modifier certaines dispositions portant sur les nuisances causées par le bruit et, notamment, créer une infraction par le seul fait, par toute personne, d'occasionner tout bruit causé de quelque façon que ce soit, de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage

- 4.2 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 446 concernant l'accès à la rampe de mise à l'eau dans la Ville d'Otterburn Park
- 4.3 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 332-13 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de limiter la durée permise de stationnement dans le stationnement municipal du parc de la Pointe-Valaine
- 4.4 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 399-18-2 modifiant le règlement numéro 399-18 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2013
- 5. Réglementation
- 6. Administration générale
  - 6.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 21 mai au 16 septembre 2013 – Monsieur le conseiller Richard Ruest
  - 6.2 Adoption du calendrier modifié des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013
  - 6.3 Service des travaux publics – Saison 2013 – Embauche d'un employé saisonnier – Parcs et espaces verts
  - 6.4 Service du loisir et de la culture – Saison 2013 – Embauche des employés saisonniers
  - 6.5 Autorisation de signature de la convention d'adhésion au service AccèsD Affaires de la Caisse Desjardins Beloeil-Mont-St-Hilaire
  - 6.6 Autorisation d'intégration des folios au service AccèsD Affaires de la Caisse Desjardins Beloeil-Mont-St-Hilaire
  - 6.7 Dîner-causerie – Femmes d'Affaires – Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu – Participation d'un membre du conseil
- 7. Finances
  - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 avril au 15 mai 2013
  - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2013-05-01
- 8. Développement et mise en valeur du territoire
  - 8.1 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 350, rue Connaught
  - 8.2 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 305, rue Connaught
  - 8.3 Demande de PIIA modifiée pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 133, rue Helen
  - 8.4 Demande pour un site de télécommunication – Telus – 591, rue Mountainview
- 9. Travaux publics
  - 9.1 Contrôle des matériaux – Travaux de réhabilitation des infrastructures 2012-2013, phases I et II – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Le Groupe ABS
  - 9.2 Achat et installation de deux clôtures – Implantation du parc canin – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Clôtures des Patriotes

- 9.3 Rejet des soumissions – Fourniture et pose de béton bitumineux pour trois projets dans les rues de la Ville d’Otterburn Park
- 9.4 Servitude en faveur de Bell Canada – Installation d’un réseau téléphonique et de télécommunication – Lot numéro 3 953 078
- 9.5 Ministère des Transports du Québec – Modification au contrat d’entretien d’hiver de la Route 133 à Otterburn Park (chemin des Patriotes)
- 9.6 Tour de la capitale 2 – Autorisation de circuler sur le territoire de la Ville d’Otterburn Park
- 9.7 Autorisation de fermeture de rues – Journée de prévention aquatique – Le 15 juin 2013
10. Famille, culture et loisir
- 10.1 Octroi d’une gratuité de la salle du centre communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine – Corporation de Développement Communautaire de la Vallée-du-Richelieu
- 10.2 Ville de Beloeil – Soirée bénéfice le 12 juin 2013 – Achat d’un billet
- 10.3 Entente entre la Ville d’Otterburn Park et la Maison Amérindienne de Mont-Saint-Hilaire – Festival des voitures d’eau à Otterburn Park – Autorisation de signature
- 10.4 Table de concertation Jeunesse de la Vallée des Patriotes – Demande d’interdire la vente de boissons énergisantes
- 10.5 Fourniture et installation d’exerciseurs – Parc Sharron – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – TechSport inc.
- 10.6 Fourniture et installation de modules de jeux – Parc Sharron – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – TechSport inc.
- 10.7 Fourniture et installation de modules de jeux – Parc Comtois – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – TechSport inc.
- 10.8 Fourniture et installation de modules de jeux – Parc des Perdrix - Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Tessier Récréo-Parc inc.
- 10.9 Entente entre la Ville d’Otterburn Park et la Légion royale canadienne – Du 24 mai 2013 au 24 mai 2018 – Autorisation de signature
- 10.10 Entente entre la Ville d’Otterburn Park, la Légion royale canadienne et l’Association du parc canin d’Otterburn Park– Du 24 mai 2013 au 24 mai 2018 – Autorisation de signature
- 10.11 Comité des aînés de la CRÉ Montérégie Est – Journée de lutte contre la maltraitance envers les aînés – Le 15 juin 2013
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

## **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Monsieur le maire Gérard Boutin**

#### **1. Inauguration du parc canin**

Monsieur le maire mentionne que l'inauguration du parc canin a eu lieu à la Légion, à Otterburn Park, le samedi 18 mai dernier.

#### **2. Don d'arbres le 26 mai 2013**

Monsieur le maire informe l'assistance qu'il y aura don d'arbres et échange de plantes vivaces le 26 mai 2013 à la Halte routière de 9h00 à 12h00.

#### **3. La P'tite Pêche – le 26 mai 2013**

Dans le cadre du Relais pour la vie 2013, l'activité du 26 mai 2013 aura lieu à la Pointe-Valaine et les profits iront à la Société canadienne du cancer.

### **Monsieur le conseiller Richard Ruest**

#### **1. Marche pour la Société Alzheimer**

Monsieur le conseiller Richard Ruest participera à cette marche comme représentant de la Ville.

#### **2. RIEVR**

Monsieur le conseiller Richard Ruest informe l'assistance que les résultats de la Ville sont bons.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h06 à 20h10 :

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>1. Clarisse Viens</b> | <b>Question reportée à la deuxième période de questions</b> |
| <b>2. Claire Gagné</b>   | <b>Parc canin</b>   |
| <b>3. Clarisse Viens</b> | <b>Question reportée à la deuxième période de questions</b> |

### **RÉSOLUTION 2013-05-132**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 AVRIL 2013**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2013, tel que rédigé.

### **RÉSOLUTION 2013-05-133**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 22 AVRIL 2013**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 avril 2013, tel que rédigé.

**DÉPÔT****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 24 AVRIL 2013**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 avril 2013.

**AVIS DE MOTION****AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 336-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE NUISANCES NUMÉRO 336-1 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 336-5 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS PORTANT SUR LES NUISANCES CAUSÉES PAR LE BRUIT ET, NOTAMMENT, CRÉER UNE INFRACTION PAR LE SEUL FAIT, PAR TOUTE PERSONNE, D'OCCASIONNER TOUT BRUIT CAUSÉ DE QUELCONQUE FAÇON QUE CE SOIT, DE NATURE À EMPÊCHER L'USAGE PAISIBLE DE LA PROPRIÉTÉ DANS LE VOISINAGE**

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 336-12 amendant le règlement de nuisances numéro 336-1 et abrogeant le règlement 336-5 afin de modifier certaines dispositions portant sur les nuisances causées par le bruit et, notamment, créer une infraction par le seul fait, par toute personne, d'occasionner tout bruit causé de quelconque façon que ce soit, de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 17 mai 2013.

**AVIS DE MOTION****AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 446 CONCERNANT L'ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Richard Ruest donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 446 concernant l'accès à la rampe de mise à l'eau dans la Ville d'Otterburn Park.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 17 mai 2013.

**AVIS DE MOTION****AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 332-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA CIRCULATION, AFIN DE LIMITER LA DURÉE PERMISE DE STATIONNEMENT DANS LE STATIONNEMENT MUNICIPAL DU PARC DE LA POINTE-VALAINE**

Madame la conseillère Joëlle Réhel donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 332-13 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de limiter la durée permise de stationnement dans le stationnement municipal du parc de la Pointe-Valaine.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 17 mai 2013.

**AVIS DE MOTION****AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 399-18-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 399-18 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2013**

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 399-18-2 modifiant le règlement numéro 399-18 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2013.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 17 mai 2013.

**RÉSOLUTION  
2013-05-134**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 21 MAI AU 16 SEPTEMBRE  
2013 – MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD RUEST**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** monsieur Richard Ruest, conseiller municipal du district Du Pont-Noir, soit nommé maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 21 mai au 16 septembre 2013.

**RÉSOLUTION  
2013-05-135**

**ADOPTION DU CALENDRIER MODIFIÉ DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2013**

**CONSIDÉRANT** que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil municipal établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances, le tout tel que décrit à la résolution portant le numéro 2012-11-299;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a fixé la tenue, pour l'année 2013, des séances ordinaires, le troisième lundi de chaque mois (reportée au mardi lorsque le lundi est un jour férié), à 20h00 au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal tiendra sa séance ordinaire du mois d'octobre 2013, le premier jeudi de ce mois, soit le 3 octobre 2013 à 20h00 au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine, conformément à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal adopte le calendrier modifié tel que rédigé et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution.

**RÉSOLUTION  
2013-05-136**

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – SAISON 2013 – EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ  
SAISONNIER – PARCS ET ESPACES VERTS**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche temporaire d'un étudiant qui sera affecté au Service des travaux publics pour la saison estivale 2013;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 25 avril 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville embauche temporairement monsieur Alexandre Lavigne à titre d'étudiant et affecté à l'entretien des parcs et espaces verts du Service des travaux publics pour la saison estivale 2013 et que son taux horaire soit fixé à 12 \$;

**QUE** son entrée en poste débute le 8 mai 2013 et que sa fin d'emploi soit fixée au 23 août 2013;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ce salaire soient puisés à même le poste budgétaire Parcs-salaires réguliers 02-750-00-141.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des nouveaux employés pour la saison estivale 2013;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 2 avril 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** la Ville engage des employés pour combler les postes au camp de jour, à la piscine, aux terrains de balles et à la surveillance d'activités;

**QUE** le taux horaire de ces employés soit fixé conformément à la grille des salaires des employés saisonniers, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ainsi que selon le code budgétaire leur étant attribué;

**QUE** leurs fonctions respectives soient fixées comme suit :

**Liste des employés-été 2013**

**Camp de jour 2013**

Nom	Fonction	Année(s) d'ancienneté
Steeve Guertin	Animation	4
Gabriel Pitre Traversy	Animation	3
Damian Hallé Hannan	Animation	3
Vanessa Francoeur	Animation	2
Luis-Philippe Leal Mora	Animation	2
Pier-Ann Miliard	Animation	1
Corinne Lavoie	Animation	1
Pierre-Marc Tremblay Grandbois	Animation	1
Nicolas Lamontagne	Animation	1
Laura Lemay	Animation	1
Clémence David	Animation	1
Annabelle Gosselin	Service de garde	1
Shannon Vandersmissen	Service de garde	1
Meagan Mitchell	Service de garde	1
Julie Dubois	Service de garde	1
Maude Bernier	Accompagnatrice TED	1
Debra Simoneau	Accompagnatrice TED	1
Arnaud Joannette Lavallée	Accompagnateur TED	1

**Piscine 2013**

Nom	Fonction	Année(s) d'ancienneté
Raphaël St-Pierre	Coresponsable	1
Andréann Lamarre	Croix-Rouge	1
Frédéric Lacroix Tremblay	Croix-Rouge	4
Amélie Fugère	Croix-Rouge	1
Claudia Vincent-Boulay	Surveillant-sauveteur	1
Jérémie Bourque	Surveillant-sauveteur	1
Philippe Proulx-Rocray	Surveillant-sauveteur	1
Samuel Pelletier	Surveillant-sauveteur	2
Raphaëlle Lavigne	Formatrice-Bronze	3

**Terrain de balles 2013**

Nom	Fonction	Année(s) d'ancienneté
Shane Leduc	Préposé terrain de balle	1
Patrick Murphy	Préposé terrain de balle	2

**Surveillant d'activités 2013**

Nom	Fonction	Année(s) d'ancienneté
Jérémy Martin Turgeon	Surveillant d'activités	3
Darlene Mulligan	Surveillant d'activités	5

**RÉSOLUTION  
2013-05-138****AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE  
ACCÈSD AFFAIRES DE LA CAISSE DESJARDINS BELOEIL-MONT-ST-HILAIRE**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse Beloeil-Mont-St-Hilaire;

**QUE** la convention d'adhésion et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

**QUE** madame Diane Gaudette, directrice du Service des finances et trésorière, soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

**QUE** monsieur Gérard Boutin, maire, et/ou, monsieur Daniel Desnoyers, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin;

**QUE** les personnes mentionnées ci-dessus soient autorisées, au nom de la Ville, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

**RÉSOLUTION  
2013-05-139****AUTORISATION D'INTÉGRATION DES FOLIOS AU SERVICE ACCÈSD AFFAIRES DE LA  
CAISSE DESJARDINS BELOEIL-MONT-ST-HILAIRE**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville consente à ce que le ou les folios qu'elle détient à la Caisse Beloeil-Mont-St-Hilaire, soient intégrés au service AccèsD Affaires de la Ville;

**QUE** les modalités de fonctionnement décrites au formule « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » de Ville s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes désignés au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise », toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

**QUE** madame Diane Gaudette, directrice du Service des finances et trésorière, soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;



**QUE** la Ville et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folios au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement du ou des folios, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse ou des caisses où le ou les folios et comptes sont détenus;

**QUE** monsieur Gérard Boutin, maire, et/ou, monsieur Daniel Desnoyers, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis ou utile pour donner plein effet à la présente.

**RÉSOLUTION  
2013-05-140**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 AVRIL AU 15 MAI 2013**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 12 avril au 15 mai 2013 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

**Fonds des dépenses en immobilisation**

Liste au 15 mai 2013 51 552,49 \$

**Fonds d'administration**

Liste des prélèvements 27 504,10 \$

Liste au 15 mai 2013 490 246,26 \$

Chèques n<sup>os</sup> 9966 à 9985, 9987 à 10010 103 853,28 \$

**Déboursés par retraits bancaires** 254 109,46 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** 927 265,59 \$

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2013-05-01**

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2013-05-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION  
2013-05-141**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 350, RUE CONNAUGHT**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale isolée de deux étages;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement extérieur sera en bois d'ingénierie de couleur Acadia;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement des avant-toits et de la toiture seront en bardeaux d'asphalte de couleur cèdre rustique;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements des murs et du toit sont d'apparence sobre et s'agencent l'un avec l'autre, tout en respectant les caractéristiques architecturales et d'ornementation reconnues au secteur du *Vieux-Otterburn*;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux dispositions du Règlement sur les PIIA numéro 435 prévues pour le secteur du *Vieux-Otterburn*;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347 et, par effet de gel, à celles du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-14-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 avril 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2013-05-142**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 305, RUE CONNAUGHT**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à ajouter un garage attaché, relocaliser le pignon en façade, reconstruire la galerie en cour avant, remplacer le revêtement extérieur par du bois d'ingénierie de couleur kaki et refaire la toiture en bardeaux d'asphalte;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux dispositions du Règlement sur les PIIA numéro 435 prévues pour le secteur du *Vieux-Otterburn*;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347 et, par effet de gel, à celles du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-15-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 avril 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2013-05-143**

**DEMANDE DE PIIA MODIFIÉE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 133, RUE HELEN**

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance du 26 septembre 2012, le CCU recommandait l'acceptation de la demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale d'un étage comprenant un garage attaché sur le lot 4 758 809 (133, rue Helen);

**CONSIDÉRANT** que le requérant souhaite modifier ses plans de construction afin d'abaisser le garage attaché pour corriger l'inclinaison du stationnement hors-rue;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement extérieur sera en pierre de couleur grise et en bois d'ingénierie de couleur blanc. Le parement des coins de murs extérieurs sera en aluminium. Leur teinte et couleur sont d'apparence sobre et s'agentent l'une avec l'autre tout en respectant les caractéristiques architecturales et d'ornementation reconnues au secteur du *Vieux-Otterburn* et du *Pont-Noir* ;

**CONSIDÉRANT** que le traitement réservé à la façade avant principale prévoit certains éléments distinctifs propres audit secteur, notamment les ouvertures en

lucarnes, la fenestration abondante en façade et la présence d'une galerie en cour avant;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux dispositions du Règlement sur les PIIA numéro 435 prévues pour le secteur du *Vieux-Otterburn*;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347 et, par effet de gel, à celles du Règlement de zonage numéro 431;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 433;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-16-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 avril 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2013-05-144**

**DEMANDE POUR UN SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION – TELUS – 591, RUE  
MOUNTAINVIEW**

**CONSIDÉRANT** que Telus désire installer un site de télécommunication composé d'une tour d'environ 1,3 mètre de diamètre par 29,5 mètres de haut et d'un petit bâtiment sur notre territoire afin d'améliorer la couverture locale de leur réseau de téléphonie;

**CONSIDÉRANT** que Telus est tenue de demander l'avis de la municipalité avant la réalisation de son projet;

**CONSIDÉRANT** que le site proposé se trouve sur un terrain privé mais enclavé à l'intérieur du plus grand espace boisé de la Ville, lequel est identifié comme une zone de conservation type 2 au sens du schéma d'aménagement régional;

**CONSIDÉRANT** que le boisé des Bosquets Albert-Hudon présente une valeur écologique certaine et contribue à la qualité de vie des résidents de la Ville par les sentiers qui y sont aménagés;

**CONSIDÉRANT** que l'abattage d'une soixantaine d'arbres, bien que d'assez faible diamètre, serait nécessaire;

**CONSIDÉRANT** que l'aire de virage proposée nuirait au stationnement des utilisateurs des sentiers du boisé;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2013-17-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 avril 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal refuse la proposition de Telus et suggère au demandeur de proposer d'autres sites pour réaliser son projet.

**RÉSOLUTION  
2013-05-145**

**CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES  
2012-2013, PHASES I ET II – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE  
CONFORME – LE GROUPE ABS**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la Loi pour mandater un laboratoire pour effectuer le contrôle des matériaux pour les travaux de réhabilitation des infrastructures 2012-2013, phases I et II;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix soumis (taxes incluses)</b>
• Le Groupe ABS	12 204,60 \$
• Solmatech inc.	12 759,93 \$
• LVM	13 176,14 \$
• Inspec sol	14 110,31 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 29 avril 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** la Ville adjuge le contrat à l'entreprise Le Groupe ABS, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 12 204,60 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le règlement d'emprunt E-446.

**RÉSOLUTION  
2013-05-146**

**ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX CLÔTURES – IMPLANTATION DU PARC CANIN –  
OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – CLÔTURES DES  
PATRIOTES**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la Loi pour l'achat et l'installation de deux clôtures pour l'implantation de deux parcs canins sur la propriété de la Légion royale canadienne;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Prix soumis (taxes incluses)</b>
• Clôtures des Patriotes	11 645,94 \$
• Clôtures Bellerive inc.	14 500,55 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 2 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville adjuge le contrat à l'entreprise Clôtures des Patriotes, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 11 645,94 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire Aménagement du parc canin 03-600-40-000.

**RÉSOLUTION  
2013-05-147**

**REJET DES SOUMISSIONS – FOURNITURE ET POSE DE BÉTON BITUMINEUX POUR  
TROIS PROJETS DANS LES RUES DE LA VILLE D’OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** qu’un appel d’offres sur invitation a été lancé conformément à la Loi pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour trois projets dans les rues de la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu’après l’analyse des soumissions reçues en date du 9 mai 2013, la Ville conclut que le devis d’appel d’offres ne précisait pas suffisamment les travaux à réaliser pour la réfection de deux entrées de cours;

**CONSIDÉRANT** qu’à cette fin, le conseil municipal rejette toutes les soumissions reçues et mandate l’administration municipale pour préparer les documents d’appel d’offres en y apportant les modifications techniques nécessaires aux exigences de la Ville afin d’obtenir de nouvelles offres;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** le conseil municipal rejette les soumissions reçues dans le cadre du projet de fourniture et la pose de béton bitumineux pour trois projets dans les rues de la Ville;

**QUE** le conseil municipal mandate l’administration municipale pour préparer les documents d’appel d’offres en y apportant les modifications techniques nécessaires aux exigences de la Ville afin d’obtenir de nouvelles offres.

**RÉSOLUTION  
2013-05-148**

**SERVITUDE EN FAVEUR DE BELL CANADA – INSTALLATION D’UN RÉSEAU  
TÉLÉPHONIQUE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION – LOT NUMÉRO 3 953 078**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du projet d’installation d’un nouveau réseau téléphonique et de télécommunication sur le lot 3 953 078 à la Ville, des travaux d’infrastructures seront réalisés par la compagnie Bell Canada afin d’améliorer son service;

**CONSIDÉRANT** qu’au terme de ces travaux, la compagnie Bell Canada propose à la Ville que cette dernière lui cède une partie du lot mentionné précédemment;

**CONSIDÉRANT** que le lot précité est situé sur la rue du Verger-Tétreault, près du chemin Ozias-Leduc;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** la Ville accorde une servitude en faveur de la compagnie Bell Canada pour l’installation de son réseau téléphonique et de télécommunication ainsi que l’entretien desdites infrastructures érigées sur le fonds constitué du lot 3 953 078, conformément à la demande d’intervention formulée par cette compagnie en date du 22 avril 2013;

**QUE** cette servitude soit constatée par acte notarié et que le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière soient désignés à titre de signataires autorisés, pour et au nom de la Ville, de l’acte à intervenir et autres documents incidents.

**RÉSOLUTION  
2013-05-149**

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – MODIFICATION AU CONTRAT  
D'ENTRETIEN D'HIVER DE LA ROUTE 133 À OTTERBURN PARK (CHEMIN DES  
PATRIOTES)**

**CONSIDÉRANT** que la proposition du ministère des Transports à l'effet que la Ville veille elle-même à l'entretien d'hiver de la partie de la Route 133 (chemin des Patriotes) située sur son territoire en contrepartie d'une compensation financière a été acceptée par la Ville;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports demande à la Ville de modifier le texte du contrat afin de revoir le mécanisme de retenue lorsque survient un défaut d'exécution des travaux de déneigement et d'épandage d'abrasif par la Ville sur les tronçons appartenant au gouvernement provincial;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal accepte de modifier le texte du contrat n° 8606-11-4915 intervenu avec le ministère des Transports du Québec par l'ajout de l'avenant no. 1 décrétant le type d'avis pouvant être émis et les pénalités imposées par le ministère, et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière, à signer ledit contrat modifié pour et au nom de la Ville.

**RÉSOLUTION  
2013-05-150**

**TOUR DE LA CAPITALE 2 – AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE TERRITOIRE DE LA  
VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** que le Tour de la capitale 2 est une randonnée cycliste dont l'objectif est d'amasser des fonds pour soutenir des organismes intervenants auprès de soldats blessés au combat ainsi qu'à leurs familles;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de cet événement qui se tiendra du 18 au 21 septembre 2013, des cyclistes circuleront sur le territoire de la Ville, le 20 septembre en avant-midi;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 9 mai 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville autorise le Tour de la capitale 2 à circuler sur son territoire, le 20 septembre 2013 en avant-midi, conformément à la demande formulée auprès du Service des travaux publics de celle-ci;

**QUE** les services d'urgence soient et sont informés de la tenue de cet événement.

**RÉSOLUTION  
2013-05-151**

**AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES – JOURNÉE DE PRÉVENTION AQUATIQUE –  
LE 15 JUIN 2013**

**CONSIDÉRANT** que le Service de sécurité incendie de la Ville tiendra une journée portant sur la prévention aquatique, le samedi 15 juin 2013;

**CONSIDÉRANT** que le Service de sécurité incendie demande à la Ville d'autoriser la fermeture des rues Connaught et du Prince-Arthur, entre le chemin des Patriotes et la rue Mason, de 7 heures à 17 heures, afin d'assurer la sécurité des participants, des animateurs et des organisateurs lors de cet événement;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** la Ville autorise la fermeture de la rue Connaught et du Prince-Arthur, entre la rue Mason et le chemin des Patriotes, de 7 heures à 17 heures, le samedi 15 juin 2013;

**QUE** la Ville demande la collaboration du bureau régional du ministère des Transports pour installer deux panneaux temporaires d'arrêt obligatoire à l'intersection de la rue Connaught et du chemin des Patriotes, de 7 heures à 17 heures, le samedi 15 juin 2013.

**RÉSOLUTION  
2013-05-152**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTURELLE DE LA POINTE-VALAINE – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du règlement de tarification 399-18, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation notamment, de la salle du Centre communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que la Corporation de Développement Communautaire de la Vallée-du-Richelieu a présenté à la Ville, une demande pour obtenir la gratuité de ladite salle pour tenir leur rencontre portant sur le projet réflexion, évaluation, vision et évolution de la concertation, le 30 mai 2013;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 18 avril 2013;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal appui la demande de la Corporation de Développement Communautaire de la Vallée-du-Richelieu et offre la gratuité de cette salle pour la rencontre qui se tiendra le 30 mai 2013.

**RÉSOLUTION  
2013-05-153**

**VILLE DE BELOEIL – SOIRÉE BÉNÉFICE LE 12 JUIN 2013 – ACHAT D'UN BILLET**

**CONSIDÉRANT** que madame Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Beloeil, organise une soirée bénéfique qui se tiendra au centre culturel de Beloeil le 12 juin 2013, afin d'offrir un soutien aux organismes communautaires de Beloeil;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville achète un billet pour cette soirée, au coût de 150 \$, plus les taxes applicables et que monsieur le maire Gérard Boutin soit autorisé à y assister pour et au nom de la Ville;

**QUE** toutes leurs dépenses reliées à cette activité lui soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Richard Ruest divulgue, séance tenante, son intérêt dans cette question et s'abstient de voter puisqu'il est membre du conseil d'administration de cet organisme et ce, à titre personnel.*

**RÉSOLUTION  
2013-05-154**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET LA MAISON AMÉRINDIENNE DE MONT-SAINT-HILAIRE – FESTIVAL DES VOITURES D'EAU À OTTERBURN PARK – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la Maison Amérindienne de Mont Saint-Hilaire afin que la Ville renouvelle sa participation au Festival des voitures d'eau qui se déroulera entre autre à la Pointe-Valaine d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que cet évènement permettra de réaliser une descente en canots et kayaks de la rivière Richelieu, de Chambly à Otterburn Park, et de tenir une soirée animée pour cette occasion;

**CONSIDÉRANT** que la Ville et la Maison Amérindienne conviennent de signer une entente de partage des tâches et des responsabilités des parties lors de la tenue de ce Festival;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville participe à la tenue de cette activité le 22 juin 2013 et verse en conséquence une aide financière de 4 000 \$ à la Maison Amérindienne de Mont Saint-Hilaire;

**QUE** la Ville autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer une entente de partenariat avec cet organisme.

**RÉSOLUTION  
2013-05-155**

**TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE DE LA VALLÉE DES PATRIOTES – DEMANDE  
D'INTERDIRE LA VENTE DE BOISSONS ÉNERGISANTES**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Table de concertation Jeunesse de la Vallée des Patriotes a formulé une demande à la Ville afin que cette dernière interdise la vente de boissons énergisantes dans les établissements municipaux otterburnois et dans les évènements organisés en partenariat avec la Ville;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme promeut la santé et le bien-être des jeunes et de leurs parents afin d'optimiser leur développement;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs enfants et adolescents ont déjà consommé ou consomment ces boissons qui contiennent généralement beaucoup de sucre et de caféine et peuvent nuire à leur santé;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville interdise la vente de boissons énergisantes dans les établissements municipaux otterburnois et dans les évènements organisés en partenariat avec la Ville.

**RÉSOLUTION  
2013-05-156**

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'EXERCISEURS – PARC SHARRON – OCTROI DU  
CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – TECHSPORT INC.**

**CONSIDÉRANT** que la Ville procédera à l'installation d'exerciseurs au parc Sharron;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour retenir les services d'une entreprise spécialisée en vue d'offrir la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux audit parc;

**CONSIDÉRANT** qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 14 mai 2013, deux soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

**CONSIDÉRANT** que les deux soumissions ont été analysées suivant le système de pondération facultatif mis en place et communiqué à chacun des soumissionnaires invités, avec le résultat final suivant :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Pointage</b>
TechSport inc	80/100
Tessier Récréo-Parc inc.	74/100



**CONSIDÉRANT** que les deux soumissionnaires ont soumis le prix de 37 000 \$, taxes incluses, conformément aux modalités décrites dans les documents d'appel d'offres de la Ville;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal adjuge à l'entreprise qui a obtenu le meilleur pointage, soit TechSport inc., le contrat pour la fourniture et l'installation d'exerciseurs au parc Sharron, pour un prix de 37 000 \$, taxes incluses, et autres conditions et modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire PTI 2013, 03-600-70-000.

**RÉSOLUTION  
2013-05-157**

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX – PARC SHARRON – OCTROI  
DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – TECHSPORT INC.**

**CONSIDÉRANT** que la Ville procédera à l'installation de modules de jeux au parc Sharron;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour retenir les services d'une entreprise spécialisée en vue d'offrir la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux audit parc;

**CONSIDÉRANT** qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 14 mai 2013, deux soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

**CONSIDÉRANT** que les deux soumissions ont été analysées suivant le système de pondération facultatif mis en place et communiqué à chacun des soumissionnaires invités, avec le résultat final suivant :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Pointage</b>
TechSport inc	93/100
Tessier Récréo-Parc inc.	89/100

**CONSIDÉRANT** que les deux soumissionnaires ont soumis le prix de 45 000 \$, taxes incluses, conformément aux modalités décrites dans les documents d'appel d'offres de la Ville;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal adjuge à l'entreprise qui a obtenu le meilleur pointage, soit TechSport inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Sharron, pour un prix de 45 000 \$, taxes incluses, et autres conditions et modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire PTI 2013, 03-600-70-000.

**RÉSOLUTION  
2013-05-158**

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX – PARC COMTOIS – OCTROI  
DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – TECHSPORT INC.**

**CONSIDÉRANT** que la Ville procédera à l'installation de modules de jeux au parc Comtois;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour retenir les services d'une entreprise spécialisée en vue d'offrir la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux audit parc;

**CONSIDÉRANT** qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 14 mai 2013, deux soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

**CONSIDÉRANT** que les deux soumissions ont été analysées suivant le système de pondération facultatif mis en place et communiqué à chacun des soumissionnaires invités, avec le résultat final suivant :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Pointage</b>
TechSport inc	90/100
Tessier Récréo-Parc inc.	78/100

**CONSIDÉRANT** que les deux soumissionnaires ont soumis le prix de 45 000 \$, taxes incluses, conformément aux modalités décrites dans les documents d'appel d'offres de la Ville;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal adjuge à l'entreprise qui a obtenu le meilleur pointage, soit TechSport inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Comtois, pour un prix de 45 000 \$, taxes incluses, et autres conditions et modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire PTI 2013, 03-600-70-000.

**RÉSOLUTION  
2013-05-159**

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX – PARC DES PERDRIX –  
OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – TESSIER  
RÉCRÉO-PARC INC.**

**CONSIDÉRANT** que la Ville procédera à l'installation de modules de jeux au parc des Perdrix;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour retenir les services d'une entreprise spécialisée en vue d'offrir la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux audit parc;

**CONSIDÉRANT** qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 14 mai 2013, deux soumissions ont été reçues;

**CONSIDÉRANT** que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

**CONSIDÉRANT** que les deux soumissions ont été analysées suivant le système de pondération facultatif mis en place et communiqué à chacun des soumissionnaires invités, avec le résultat final suivant :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Pointage</b>
Tessier Récréo-Parc inc.	85/100
TechSport inc.	83/100

**CONSIDÉRANT** que les deux soumissionnaires ont soumis le prix de 25 000 \$, taxes incluses, conformément aux modalités décrites dans les documents d'appel d'offres de la Ville;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal adjuge à l'entreprise qui a obtenu le meilleur pointage, soit Tessier Récréo-Parc inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc des Perdrix, pour un prix de 25 000 \$, taxes incluses, et autres conditions et modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire PTI 2013, 03-600-70-000.

**RÉSOLUTION  
2013-05-160**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET LA LÉGION ROYALE CANADIENNE  
– DU 24 MAI 2013 AU 24 MAI 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville et la Légion royale canadienne désirent conclure une entente de fourniture de services pour les fins suivantes :

- utilisation par la Ville, de locaux de la Légion lors de situation d'urgence;
- développement d'activités sociales et récréatives à la Légion;
- établissement de la participation financière et logistique de la Ville pour soutenir la Légion dans le cadre d'organisation d'évènements spéciaux et d'activités de bienfaisance.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville autorise la conclusion de l'entente décrite plus haut;

**QUE** la Ville autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville tout document à cet effet.

**RÉSOLUTION  
2013-05-161**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE D'OTTERBURN PARK, LA LÉGION ROYALE CANADIENNE  
ET L'ASSOCIATION DU PARC CANIN D'OTTERBURN PARK– DU 24 MAI 2013 AU 24  
MAI 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville, la Légion royale canadienne et l'Association du parc canin d'Otterburn Park désirent conclure une entente de fourniture de services pour aménager deux parcs canins sur la propriété de la Légion, implanter les infrastructures nécessaires à cette fin et pourvoir une aire de stationnement;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville autorise la conclusion de l'entente décrite plus haut;

**QUE** la Ville autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville tout document à cet effet.

**RÉSOLUTION  
2013-05-162**

**COMITÉ DES AÎNÉS DE LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST – JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LA  
MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS – LE 15 JUIN 2013**

**CONSIDÉRANT** que le 15 juin 2013 est déclarée « Journée de lutte pour contrer la maltraitance »;

**CONSIDÉRANT** que le phénomène de la maltraitance est complexe et tabou dans notre société;

**CONSIDÉRANT** que le phénomène de la maltraitance envers les personnes âgées est inacceptable dans notre municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la lutte à la maltraitance requiert l'attention et la vigilance de tous les citoyens et citoyennes;

**CONSIDÉRANT** que la prévention passe avant tout par l'information et la sensibilisation;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville informe et sensibilise la population au phénomène de la maltraitance en l'incitant à réagir à toutes formes d'abus envers les personnes âgées et ce, à l'occasion de la journée du 15 juin, journée consacrée à la lutte contre la maltraitance.

**RÉSOLUTION  
2013-05-163**

**IMPLANTATION D'UN QUAI AU PARC DE LA POINTE-VALAINE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a acquis un quai et une passerelle pour permettre l'accostage de bateaux et le départ d'embarcations non motorisées à la rampe de mise à l'eau sur le site de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation de ces infrastructures doit être autorisée par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit désigner un responsable au dossier et l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet à être présenté au ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 21 mai 2013 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** la Ville désigne monsieur François Méthot-Borduas, directeur du Service des travaux publics, à titre de responsable du présent dossier et l'autorise à signer pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet à être présenté au ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, incluant les frais inhérents à une telle demande.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h53 à 21h44 :

- |    |                           |   |
|----|---------------------------|---|
| 1. | <b>Clarisse Viens</b>     | <b>Griefs et démissions à la Ville d'Otterburn Park</b>                     |
| 2. | <b>Clarisse Viens</b>     | <b>Entente entre la Ville d'Otterburn Park et Les Bosquets Albert Hudon</b> |
| 3. | <b>Jacqueline Dagneau</b> | <b>Pratiques du Service incendie</b>  |
| 4. | <b>Clarisse Viens :</b>   | <b>Bâtiment de la bibliothèque municipale de la Ville d'Otterburn Park</b>  |
| 5. | <b>Luc Larivée</b>        | <b>Bruit sonore des automobiles</b>   |

- |     |                    |  |
|-----|--------------------|--|
| 6.  | Louise Casavant    | Coupe des arbres   |
| 7.  | Jacqueline Dagneau | Info-Éclair portant sur la refonte et investissement dans les parcs          |
| 8.  | Nathalie Bourgault | Parc de planche à roulettes – Dépôt d'une lettre de monsieur Jacques Couture |
| 9.  | Luc Larivée        | Dossier des Quatre Terres  |
| 10. | Suzanne St-Amour   | Parc de planche à roulettes  |
| 11. | Mathieu Noiseux    | Parc de planche à roulettes  |
| 12. | Laurent Caron      | Réparation de certaines rues   |

**RÉSOLUTION  
2013-05-164**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 21h45.

---

Gérard Boutin  
Maire

---

Julie Waite  
Greffière